Retrait de pneus immergés en mer dans le site Natura 2000 Côte Bleue Marine

Période de mise en œuvre du projet : 2023

FICHE RETOUR D'EXPÉRIENCE

AUTEUR

Benjamin CADVILLE (Parc Marin de la Côte Bleue)

IDENTITÉ DU PROJET

ENJEUX IDENTIFIÉS

-Herbier de Posidonie (1120-1)
-Roche infralittorale à algues photophiles (1170-13)
-Sables fins bien calibrés (1110-6)

GTH CIBLE

- Les herbiers de phanérogames marines
- Les sédiments meubles (jusqu'à 1 000 m de profondeur)
- Les biocénoses d'éponges, corail et coralligène

TYPE DE RESTAURATION

Contribue à une stratégie de restauration naturelle

ANIMATION ET PARTENARIATS

- Animation : Parc Marin de la Côte Bleue
- Partenaires scientifiques et institutionnels : brigade nautique de la Gendarmerie nationale de Martigues

CONTACTS

Parc Marin Côte Bleue (PMCB)
Benjamin CADVILLE
Natura 2000 et grands projets
cadville.benjamin@parcmarincotebleue.fr

EPUR Méditerranée (sous-traitant)
Jean-Christophe SALORT
Chargé d'affaires
jcsalort@epur.fr

LOCALISATION

ZSC FR9301999 « Côte Bleue Marine », devant le littoral de Carry le Rouet, département des Bouches-du-Rhône, région PACA

Historique et contexte de la démarche

Suite à un signalement formulé lors de la réunion du COPIL du site Natura 2000 Côte Bleue Marine FR9301999, une expertise sous-marine a été menée en juillet 2023 par les plongeurs du Parc Marin de la Côte Bleue et les plongeurs de la brigade nautique de la Gendarmerie nationale de Martigues. Cette expertise avait permis de géolocaliser des dizaines de pneus de voiture et de camion, non bétonnés et non jantés, immergés en mer entre 9 et 15 mètres de profondeur à proximité de la réserve marine de Carry le Rouet, labellisée en Zone de Protection Forte. Cette plongée de repérage avait également permis de constater la présence de pneus au contact d'habitats marins d'intérêt communautaire sensibles, comme l'herbier de Posidonie et la roche infralittorale à algues photophiles, de les dénombrer et de valider la faisabilité de leur enlèvement.

Pour la réalisation des opérations de retrait, de transport et de traitement de ces pneus en filière agréée, le Parc Marin de la Côte Bleue a obtenu des financements du LIFE MARHA coordonné par l'Office Français de la Biodiversité.

Les plongeurs du Parc Marin de la Côte Bleue, aidés des plongeurs de la Gendarmerie, ont réalisé les travaux de retrait des pneus immergés en mer les 02 et 03 octobre 2023, à l'aide de cordages, de bouées de surface et de deux navires.

Présentation du projet

L'objectif principal de cette opération était la réhabilitation des habitats marins d'intérêt communautaire impactés par la présence des pneus considérés comme des macrodéchets. La découverte fortuite en 2023 de la présence de ces pneus de voiture et de camion semblait provenir d'un dépôt sauvage en mer, qui n'avait pas été identifié lors de l'élaboration du DOCOB en 2014 et n'avait donc pas pu faire l'objet d'une fiche action. La réalisation de cette opération concourt aux objectifs de conservation pour le maintien en bon état écologique des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000. Les démarches administratives ont concerné les zones terrestres du chantier avec des demandes d'autorisation pour le dépôt temporaire des pneus sur le quai de la capitainerie du port de Carry le Rouet et pour le dépôt de la benne de transport sur un parking de la ville de Carry le Rouet.
La zone de chantier en mer a été balisée en surface. 5 plongeurs se sont mis à l'eau pour regrouper les pneus en plusieurs tas sur les fonds marins. Les plongeurs ont accrochés les pneus par lot de 2 à 4 aux cordages et bouées de surface, pour les hisser à bord du navire de charge et les déposer à quai par les autres agents.

Crédit photo : Parc Marin de la Côte Bleue

COÛTS ET FINANCEMENTS

Coûts des plongeurs professionnels du Parc Marin Côte Bleue : 3 000€ nets de taxe

Coûts du navire de charge : 450€ nets de taxe

Coût du transport terrestre (location benne) et traitement en centre agréé : 1 274€ TTC

Financements Life Marha : 3 950€
Financements PMCB : 774€

CALENDRIER

02/10/2023 début - 03/10/2023 fin

Expertise préalable : 06/07/2023
Opération de retrait : 02/10/2023
Opération de transport : 03/10/2023

MOYENS HUMAINS

Parc Marin de la Côte Bleue :
- Equipe de 4 plongeurs professionnels avec leurs matériels hyperbares,
- 1 navire de charge pour la récupération et le transport maritime des pneus,
- 2 véhicules terrestres pour le transport du matériel et des agents,
- 1 GPS portable à main,
- Plusieurs bouées à oreille, cordages, manilles et mousquetons,
- 2 GoPros pour les images sous-marines et un appareil photo terrestre.

Brigade nautique de la Gendarmerie nationale de Martigues :
- équipe de 6 agents,
- 2 véhicules terrestres,
- 1 navire semi-rigide utilisé comme support surface afin d'assurer la sécurité de tous les plongeurs.

Bilan

Méthode de suivi et d'évaluation : Les suivis de chantier en plongée ont été effectués en même temps que les opérations de retrait, par deux plongeurs du Parc Marin de la Côte Bleue afin de s'assurer que les pneus aient bien tous été retirés. Ces opérations ont fait l'objet de la rédaction d'un rapport de fin de travaux. A l'issue de la phase travaux qui a duré 1,5 jours et mobilisé 4 agents et un stagiaire du Parc Marin de la Côte Bleue, **78 pneus de véhicules légers et de camions ont été retirés, représentant un poids total de 1 670 kg**. Aucune difficulté n'a été rencontrée.

Le projet est considéré comme finalisé. Les travaux sont relativement simples à organiser mais demandent de la rigueur et une bonne coordination pour éviter tout dommage supplémentaire aux habitats marins d'intérêt communautaire. La démarche est facilement reproductible, mais dépend principalement de la nature et du poids des macrodéchets à retirer, ainsi que de la profondeur de travail qui conditionnent les moyens humains et matériels à engager.

Avantages	Inconvénients
• Récupération de macrodéchets immergés • Contribution à la restauration écologique des HIC	• Selon la nature des macrodéchets, des organismes marins peuvent s'y fixer (absents sur les pneus). Une expertise préalable est nécessaire

Améliorations – Conseils pour actions similaires

Prévoir une ou des plongées d'expertise préalable pour :
- Repérer la surface d'emprise du chantier sous-marin et évaluer les types d'habitats impactés
- Définir les volumes/quantités de macrodéchets à retirer, ce qui permet de déterminer l'ampleur des travaux et les moyens matériels/humains à mobiliser
- Analyser la colonisation des macrodéchets par faune/flore pour une évaluation bénéfices/impacts du retrait

crédit photo : PMCB